

# Comité paysage

---

Le comité paysage est composé de : Johanne Vienneau (SÉPAQ), Ghyslaine Dessureault (APAT), Marcel Marcotte et Carol-Anne Langlois (Ville de Senneterre), Gabriel Ricard (Tembec), Manon Gilbert (MFFP) et Mario Sylvain (MRCVO). Jacinthe Pothier est la coordonnatrice du comité.

La Table GIRT responsable de la gestion des UA 08351, 08451 et 08462 a mis en place le comité paysage pour répondre aux préoccupations concernant les paysages touristiques du territoire d'application.

Le territoire abitibien est reconnu pour ses vastes forêts et ses multiples lacs et cours d'eau. Ce sont des richesses qui font la fierté de ses citoyens et qui engendrent des retombées économiques importantes à la région, grâce aux nombreux établissements commerciaux qui tirent profit de l'environnement. C'est le cas des pourvoiries, des campings, de la SÉPAQ et des clubs de motoneiges, quad ou de canot-camping.

Le défi actuel est de concilier deux types d'activités qui apportent chacun des retombés économiques à la région. Soit les sites d'hébergement commerciaux au cœur de la nature et les compagnies forestières. Le travail du comité paysage consistait donc à libeller sous forme de VOIC les préoccupations exprimées par les utilisateurs de la forêt quant aux coupes forestière dans le paysage forestier visible.

Ainsi, trois grandes préoccupations sont ressorties, la première concerne les lacs et cours d'eau sensibles, la seconde concerne les sites d'intérêts visible dans le paysage et les sites d'intérêts avec vue panoramique et la dernière traite des sites d'hébergement commerciaux.

Une carte des lacs et cours d'eau sensibles, ainsi que des études de paysage seront remis au MFFP, avec les fiches, afin de lui permettre d'avoir tous les outils pour une meilleure planification autour des lacs et des bâtiments identifiés.

Les VOIC sont présentés sous forme de fiches, car seul les VO ont été entérinés par l'ensemble des membres de la TGIRT, les Indicateurs et les cibles ne faisant pas l'unanimité au sein des organismes préoccupés. Ces derniers sont insérés sous la fiche, comme une simple suggestion, puisqu'au final, c'est au MFFP de déterminer les indicateurs et cibles pour chaque VOIC.

## Lacs et cours d'eau sensibles

Qualité de l'environnement	
Préoccupation	Les opérations forestières affectent la qualité des paysages à proximité des zones de villégiature privé et commercial et des secteurs fréquentés par la clientèle touristique, pouvant rendre les secteurs moins attrayants pour les villégiateurs, touristes et pêcheurs
Valeur	Préserver la qualité de l'encadrement visuel pour les utilisateurs et la clientèle touristique
Objectif	Maintenir la qualité de l'encadrement visuel à proximité des lacs identifiés
Indicateur	
Cible/moyen	
Responsable	
Liens	SÉPAQ - RLTP - Pourvoyeurs - MRCA - Rouyn-Noranda - MRCT

### Explication :

Le territoire est utilisé par différents utilisateurs ayant chacun des besoins et des préoccupations différents. Les pourvoyeurs et la SÉPAQ se préoccupent énormément du paysage, car c'est un enjeu majeur pour attirer leurs clientèles.

Les lacs et cours d'eau sensibles sont définis comme étant les plans d'eau utilisés par les pêcheurs et les plaisanciers, entre autres, selon la fréquence de leur achalandage touristique, car lorsqu'on se trouve dans une zone à découvert le paysage panoramique est plus vaste qu'au milieu de la forêt. C'est pourquoi il est important de préserver un encadrement visuel adéquat, afin de minimiser l'effet des coupes sur le paysage.

Une carte identifiant les lacs et cours d'eau sensibles a été produite, afin d'en faciliter leur localisation sur le territoire. Toutefois, ces derniers sont parfois très étendus et il n'est pas nécessaire de protéger l'ensemble du plan d'eau uniformément. C'est pourquoi des études de paysages ont été faites pour certains lacs, afin de cerner les zones sensibles. Il est difficile d'imposer une cible fixe à tous les paysages riverains identifiés, car la topographie et le type de peuplement jouent un rôle important dans la visibilité du paysage. Le choix des types et des formes de coupes en fonction du terrain peut permettre de diminuer l'effet visuel des coupes forestières.

Indicateur suggéré : Type de coupe et patron de coupe (forme et orientations)

Cible suggérée : 0-20 : bande de protection intégrale.

20 à 60 m: Bande de protection intégrale, au besoin, selon la nature du site (fréquentation, site exceptionnel, etc.) et la densité du peuplement. À traiter au cas par cas avec le demandeur selon la liste des lacs préalablement identifiés.

En avant-plan (60 à 500m à partir de la rive) En fonction du relief et du type de peuplement, choisir les coupes de rétention de type CPHRS, CPPTM, CPRSBOU, CPRS îlots ou des coupes partielles jusqu'à concurrence de 20% de rétention par chantier, au delà de cette limite, une rencontre avec le demandeur sera nécessaire. Les CPRS sont permises mais en privilégiant des coupes de formes irrégulières et les orienter de manière à minimiser l'impact visuel.

Les BGA indique que l'application d'une telle cible aurait un impact direct sur les coûts d'opération et sur la possibilité forestière.

## Paysages panoramiques d'intérêts

Qualité de l'environnement	
Préoccupation	La qualité des sites d'intérêts visibles dans le panorama et la vocation des sites d'intérêts avec vues panoramiques sont affectés par les coupes forestières (Mont Bell)
Valeur	Préserver la qualité du paysage des sites d'intérêts avec vue panoramique et des sites d'intérêts visibles dans le paysage.
Objectif	Maintenir la qualité du paysage autour des sites d'intérêts panoramique ou avec vue panoramique
Indicateur	
Cible/moyen	
Responsable	
Liens	Ville de Senneterre

### Explication :

Le mont Bell est actuellement le seul site d'intérêt panoramique identifié par les membres. En effet, le mont Bell est visible dans le paysage panoramique de la Ville de Senneterre, ce qui signifie que les coupes forestières réalisés sur ses versants peuvent être visibles. Aussi, le mont Bell possède des belvédères où il est possible d'observer le paysage en contrebas.

La perception varie selon l'emplacement de l'observateur. Effectivement, lorsque l'on regarde le mont Bell à partir de la Ville de Senneterre ou d'un autre point au niveau du sol, seuls les flancs du mont sont visibles et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Par contre, si l'on observe le paysage à partir du belvédère, le regard porte beaucoup plus loin et notre regard peut facilement se heurter à un secteur de coupe visuellement trop important.

Indicateur suggéré : Grandeur des assiettes de coupe, type de coupe et patron de coupe (forme et orientations)

Cible suggérée : Avant-plan du paysage sensible (500 à 1500 mètres): Les CPRS sont permises dans la partie visible mais en privilégiant des coupes de formes irrégulières et les orienter de manière à minimiser l'impact visuel, celles-ci devraient être traitées au cas par cas avec le demandeur. Lorsque le type de peuplement s'y prête, privilégier des coupes de rétention de type CPHRS, CPPTM, CPRSBOU, CPRS îlots ou des coupes partielles.

Autre modalité : Les CPRS sont permises mais limitées à 10 ha dans la partie visible.

La ville de Senneterre a demandé que cette modalité soit retirée de la cible, car ce n'est pas tant la grandeur de l'assiette de coupe que sa forme qui impacte le paysage.

Les BGA indiquent qu'il faudrait produire une analyse de paysage, afin de faciliter la planification des blocs de récoltes.

## Sites d'hébergement à vocation commerciale

Qualité de l'environnement	
Préoccupation	Les opérations forestières modifient le paysage à proximité des campings et sites d'hébergement à vocation commerciale pouvant rendre les secteurs moins attrayants
Valeur	Préserver la qualité du paysage pour les utilisateurs et la clientèle touristique
Objectif	Maintenir la qualité de l'encadrement visuel des campings et des sites d'hébergement
Indicateur	
Cible/moyen	
Responsable	
Liens	SÉPAQ - Pourvoyeurs - MRCA

### Explication :

Le tourisme de plein air, incluant la chasse et la pêche, occupe une part importante dans l'économie de la MRC de La Vallée-de-l'Or, grâce à son vaste territoire public parsemé de lacs et cours d'eau, ainsi que de forêts matures. On compte de nombreux pourvoyeurs sur le territoire, ainsi que de nombreux campings et chalets.

Il y a donc une raison économique de conserver un encadrement visuel de qualité sur le territoire public. La clientèle touristique vient en région pour profiter de la quiétude et de la beauté des paysages, c'est pourquoi les propriétaires de pourvoiries, campings et chalets commerciaux sont préoccupés par les coupes forestières à proximité de leurs installations et de leurs infrastructures.

Indicateur suggéré : Forme des coupes

Cible suggérée : Avant-plan des secteurs visibles (60 à 1500 m autour du site), selon les études de paysages réalisées (voir en annexe) : Au besoin, privilégier des coupes de formes irrégulières et les orienter de manière à minimiser l'impact visuel.

La formulation de la cible permet d'adapter les coupes forestières selon la topographie du territoire entourant les sites d'hébergement commerciaux.

Des études de paysage ont été faites autour de lacs utilisés par les pourvoyeurs, principalement les lacs où il y avait des chalets. Toutefois, certaines études de paysage sont manquantes ou incomplètes dû à la construction de nouveaux chalets dans les dernières années qui étaient inexistantes lors de la confection des études de paysage.